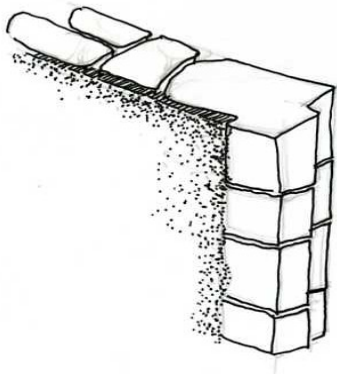
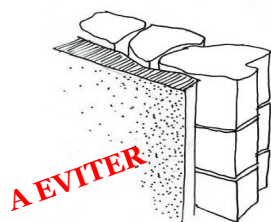


les enduits à la chaux

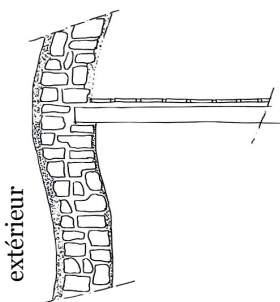
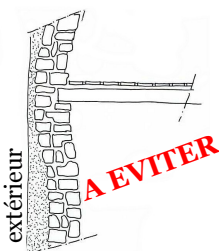
L'enduit d'une façade participe non seulement à la valeur patrimoniale d'un bâtiment quelle que soit sa nature mais assure également sa protection face aux différents événements climatiques, qu'il s'agisse du froid, de l'humidité ou de la chaleur.

La réalisation d'un enduit doit respecter un certain nombre de critères concernant aussi bien les matériaux employés que leur mise en oeuvre.

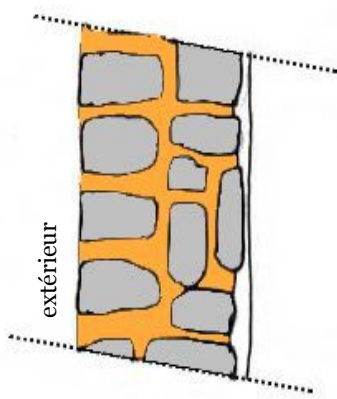
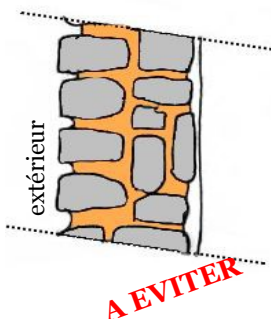
L'enduit vient "mourir"
au nu des pierres restant
apparentes.
(sans surépaisseur)



L'enduit suit les déformations du mur.
Ne pas chercher à redresser



Seuls les murs comportant des
pierres à faces dressées peuvent être
rejointés.
Les joints ne doivent pas être
recreusés



Exemple de décor en
faux appareil
(Cunéo)

Chaux aérienne :

Le type d'enduit recommandé est celui à la chaux aérienne (réalisé à partir de calcaire quasiment pur). Sa prise ne se faisant qu'à l'air, son application demande quelques précautions car le liant ne doit ni sécher trop vite ni geler.

Un enduit à la chaux aérienne a l'avantage de laisser le mur respirer (évaporation de l'humidité vers l'extérieur) mais également de le protéger du froid et de la chaleur. Il peut être teinté dans la masse mais également servir de support à un badigeon ou à une peinture minérale.

La mise en oeuvre des enduits :

Les enduits ont non seulement pour but de protéger les façades mais également de montrer un certain signe de richesse par opposition aux bâtiments agricoles dont les maçonneries étaient jointes à pierre vue.

Malgré une mode très fréquente il conviendra de respecter la typologie des façades sur lesquelles on interviendra en évitant de les décroûter systématiquement en vue de leur donner un aspect plus "champêtre".

On différenciera les enduits dits à pierre vue de ceux couvrant la totalité de la façade.

Les enduits à pierre vue :

Ils concerneront essentiellement les bâtiments agricoles (bergeries, granges, etc...) et dans de rares cas des bâtiments d'habitation.

A la chaux aérienne teinté dans la masse, ces enduits ne devront pas être en creux mais largement beurrés de manière à éviter que les maçonneries ne subissent des dégradations dues aux intempéries. La teinte de ces enduits devra se rapprocher le plus possible de celle des pierres des murs sur lesquels ils seront apposés.

Les enduits sur la totalité des façades :

Ces enduits peuvent être frottés ou talochés plus ou moins finement, brossés, jetés ou encore grattés.

Ils peuvent être soit teintés dans la masse soit servir de support à un badigeon au lait de chaux ou à une peinture minérale. Il est également possible de les travailler pour réaliser des décors en faux appareils sur toute ou partie de la façade concernée.

Les chaînages d'angles ou d'encadrements des ouvertures en pierre de taille de bonne facture devront être préservés et rester apparents. L'enduit devra "mourir" sur les pierres à montrer.

Toute surépaisseur est à éviter car elle retiendrait l'eau et la poussière et entraînerait des dégradations de la façade.